

Et, par Saint-Michel, vive les Paras !

Ce jeudi 29 septembre 2022, dans de nombreuses familles comme dans beaucoup de bureaux, chacun veillera à souhaiter une joyeuse fête aux personnes qui s'appellent Michel – ou Michèle - car le calendrier officiel précise que c'est le jour de la Saint-Michel. Et « que l'on croit au Ciel, ou que l'on n'y croit pas », il ne viendrait à personne l'idée de modifier ce calendrier, car cette fête, que d'aucuns peuvent appeler une coutume laïque, une habitude amicale ou une tradition religieuse, appartient au patrimoine culturel français et ne dérange vraiment personne !

Pourtant, alors que la Saint-Michel sera fêtée tranquillement un peu partout en France, une statue représentant l'archange Saint-Michel suscite une polémique aux Sables d'Olonne : une large partie de la population, qui soutient le maire, souhaite son maintien ; et un petit groupe de personnes de l'association des libres penseurs, au nom d'une conception étroite de la laïcité, demande à ce qu'elle soit tout simplement retirée ! Faisons confiance à la justice de notre pays, qui juge « au nom du peuple français » ; en effet, le maire a organisé une votation locale, qui a très largement plébiscité le maintien de cette statue dans son quartier éponyme, et, en l'occurrence, le peuple de France est d'abord ceux qui sont concernés, à savoir la population de la ville !

Mais il est quand même surprenant qu'une simple statue dans une ville qui n'est pas une préfecture, suscite une telle polémique ! A la limite entre la Bretagne et la Normandie, le Mont Saint-Michel domine toute la baie, et reste visité par plusieurs centaines de milliers de personnes chaque année, sans que personne ne remette en question son nom ou la statue qui trône à son sommet ! A Paris, au cœur du 5^e arrondissement, une fontaine porte le même nom et on ne compte pas les étudiants ou les touristes qui sont heureux de se faire photographier devant ! Pas très loin des Sables d'Olonne, une petite ville du bord de mer s'appelle Saint-Michel-Chef-Chef, sans que sa population n'en soit offusquée ! Et enfin, dans les armées, Saint-Michel sera aussi fêté dans les formations parachutistes, puisque depuis leur création, voici quelque 75 ans, Saint-Michel, image dans la Bible de l'intervention venue du ciel, a été choisi comme « patron des paras » ! Il s'agit d'un moment de réjouissance important, qui participe largement à l'esprit des parachutistes, sans que personne n'y trouve à redire, bien au contraire !

A cet égard, dans la période agitée que nous vivons, les armées doivent pouvoir servir d'exemple - comme d'ailleurs dans d'autres domaines – car de nombreux saints sont régulièrement honorés et de telles polémiques ne voient pas le jour, car nos forces vivent une « laïcité apaisée ».

Au sein des armées, en effet, une distinction s'est faite naturellement entre le « culturel » et le « cultuel ». Le domaine culturel est très large et ne couvre pas simplement l'histoire militaire et les traditions ; comme dans le pays, il intègre des notions aussi fondamentales et concrètes, que le respect de la personne, la manière de vivre, l'exemplarité du comportement individuel, la priorité donnée à la mission, le goût du travail bien fait ; il comprend aussi des domaines plus militaires, comme la disponibilité, la fraternité d'armes et la maîtrise de la force. En un mot, tout ce qui peut permettre de créer une vraie communauté, où chacun se sent bien et où il fait bon vivre. Le domaine cultuel est bien plus personnel et relève de la vie privée, voire de l'intimité de chacun ; dans ses implications pratiques et quotidiennes, il ne peut empiéter sur le domaine culturel, la vie de la formation ou simplement le service quotidien ! Mais il mérite aussi toute sa dimension et tout son respect, en raison de la spécificité militaire, car lorsque l'on est amené à conduire des soldats à risquer leur vie en opérations, on ne peut leur refuser de croire qu'il existe un autre monde après la mort..... et la dimension religieuse trouve une dimension particulière !

Il est vrai que nous vivons dans un pays de tradition et de culture judéo-chrétienne, ce qui facilite la complémentarité de ces deux dimensions : on retrouve, par exemple, cette complémentarité dans le calendrier, puisque les fêtes sont respectées, et de façon différentes : les journées nationales, comme le 8 mai, le 14 juillet ou le 11 novembre ; les fêtes fixées par le calendrier, comme Noël, le jour de l'An, Pâques, ou la Pentecôte ; puis les anniversaires plus particuliers, comme des batailles restées célèbres dans l'histoire de la formation, Camerone pour la Légion ou Bazeilles pour les Troupes de Marine ; et enfin, la fête de son saint patron, en l'occurrence la Saint Michel pour les paras. Si le programme de l'unité ou les contraintes opérationnelles le permettent, la Saint-Michel est fêtée le 29 septembre, sinon, elle le sera de façon décalée, ce qui ne pose pas de problème. Et elle se traduit de façon différente au sein de chaque formation : challenge sportif ; cérémonie militaire ; repas pris en commun ; accueil des anciens ; office religieux Le but de ces activités est bien de favoriser ou de renforcer l'esprit de corps du régiment ou de la formation, qui veille chaque année à honorer son saint patron ! La Saint-Michel est ainsi une opportunité de rappeler la fierté de ses membres d'appartenir à une telle communauté. Et de même que la France peut être fière de ses armées, elle peut aussi s'enorgueillir que les armées de la République fêtent leur saint patron, dans un esprit laïc simple et apaisé !

Gageons qu'en cette journée, ils seront nombreux une fois encore, à s'écrier avec force :

« Et, par Saint-Michel, vive les paras ! »